



## Comité Départemental Cycliste du Var

*Immeuble « L'Héliante » - La Rode*

Rue Emille Ollivier  
83 000 TOULON

*Fédération Française de Cyclisme*

Tél./Fax 04 94 46 27 19

SIRET 429 962 095 00015

[comiteffvar@yahoo.fr](mailto:comiteffvar@yahoo.fr)

<http://cd83cyclisme.free.fr>

### **REGLEMENT CHALLENGE DU VAR 2012** **DES ECOLES DE CYCLISME**

*Ce règlement est applicable au titre de la saison sportive 2011 - 2012, qui démarre le 15 Février 2012 et se termine Le 30 Juin 2012 à la veille du Trophée de France.*

*Le Challenge titre les meilleurs clubs Varois sur les épreuves labellisées par le Comité du Var F.F.C, en décernant trois titres, un titre de Champion du VAR et deux titres de Vices Champions du Var. Ces titres sont attribués aux trois meilleurs clubs Varois.*

*Le Challenge du Var donnera également lieu à une attribution de Titres Individuels par catégorie de licence.*

#### **1 - Les épreuves labellisées 2012 (Calendrier des épreuves)**

*Les épreuves retenues par le Comité Départemental CD83 seront les épreuves suivantes se disputant dans le Var.*

Sam 18 Février 2012	CANNET des MAURES	Org. O.C.C.V Draguignan	Régularité
Sam 17 Mars 2012	LA SEYNE/MER	Org. V.S.Seynois	Adresse/Vitesse
Sam 31 Mars 2012	VIDAUBAN	Org. V.C.Vidauban	Cyclo-Cross
Lun 9 Avril 2012	DRAGUIGNAN	Org. V.C.Draguignan	Régularité
Sam 14 Avril 2012	LA GARDE	Org. E.S La Garde	Cyclo-Cross
Sam 28 Avril 2012	SANARY	Org. R.O.Sanary/V.S.Seynois	Régularité
Sam 5 Mai 2012	LA SEYNE/MER	Org. V.S.Seynois	Régularité
Dim 13 Mai 2012	HYERES	Org. V.S.Hyérois	Régularité
Sam 19 Mai 2012	LA SEYNE/MER	Org. V.S.Seynois	Cyclo-Cross
Sam 2 Juin 2012	VIDAUBAN	Org. V.C.Vidauban	Adresse/Vitesse
Dim 10 Juin 2012	LA FARLEDE	Org. E.S La Garde	Régularité
Dim 17 Juin 2012	HYERES	Org. V.S Hyérois	Adr/Vit PL & Pou QCM/Mécanique/Sprint Pup/Benj

*Les éventuelles modifications seront signalées dès que possible.*

***Un service de secours est obligatoire sur chaque épreuve.***

## **2 - Les participants**

Tous les coureurs licenciés dans un club Varois appartenant aux catégories de licence ci-après seront **classés** au titre du Challenge du Var 2012 :

Catégories de Licence	Années de Naissance	Age
Pré-Licenciés	2006 à 2008	4 à 6 ans
Poussins	2004 & 2005	7 & 8 ans
Pupilles	2002 & 2003	9 & 10 ans
Benjamins	2000 & 2001	11 & 12 ans

*Remarque :* Tous les coureurs licenciés FFC 2012 dans un autre département que le Var, et appartenant aux catégories de licence ci-dessus pourront prendre part individuellement aux épreuves du Challenge du Var 2012, sans toutefois être intégrés aux différents classements généraux.

## **3 - Contrôle des épreuves**

Chaque épreuve se déroulera sous l'égide d'Arbitres FFC des Ecoles de Cyclisme (Arbitres C), et d'arbitres en formation (validés par la Commission Départementale), sous la responsabilité du Responsable Départemental des Ecoles de Cyclisme.

Vélos acceptés : les vélos aux normes U.C.I  
Braquets maximum autorisés : 5,60 mètres  
Les guidons « cornes de vaches » sont interdits

## **4 - Les différents types d'épreuves**

### **4-1 Les épreuves d'Adresse/Vitesse**

<u>Durée Maximum Adresse :</u>	Pré-licenciés	2 Minutes
	Poussins & Pupilles	2 Minutes et 30 secondes
	Benjamins	3 Minutes et 30 secondes

Vitesse : Deux sprints de 60 mètres départ tenu auront lieu pour chaque catégorie. Le meilleur des deux résultats sera retenu. En cas d'incident mécanique reconnu (bris de chaîne, crevaison, ou chute), le coureur repartira en dernier.

**Saut de chaîne et sortie du pied de la pédale ne seront pas reconnus comme incidents.**

Le parcours d'adresse sera affecté d'un coefficient 1 et la vitesse d'un coefficient 10.

En cas d'égalité sur le temps total de l'épreuve, le départage se fera en faveur du coureur ayant commis le moins de fautes. S'il y a toujours égalité, le départage se fera en faveur du coureur ayant effectué le meilleur temps sur le parcours d'adresse. Et enfin s'il y a toujours égalité, le départage se fera en faveur du coureur ayant effectué le meilleur temps sur le 60 mètres.

Au cas où il n'y aurait que l'épreuve d'adresse, en cas d'égalité sur le temps total de l'épreuve, le départage se fera en faveur du coureur ayant commis le moins de fautes.

### **4-2 Les Cyclo-Cross**

<u>Durée Maximum des Epreuves :</u>	Pré-licenciés	3 Minutes
	Poussins	5 Minutes
	Pupilles	7 Minutes
	Benjamins	10 Minutes

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé, les « portages » sont interdits.

Au cas où le nombre de participants serait élevé au regard du parcours de l'épreuve, les arbitres pourront avoir recours à des séries. Une série de qualification et une série de classement. Si tel était le cas, le temps par série ne pourra pas excéder la moitié du temps prévu initialement pour la catégorie concernée.

Il sera accepté, dans le cadre du Challenge du Var, d'utiliser un autre vélo que traditionnel, dans la limite de pneus de 35 pouces.

Les dépannages sont autorisés au niveau de la ligne d'arrivée et sur les postes fixes contrôlés par les arbitres FFC.

#### **4-3 Les épreuves sur route dites de « Régularité »**

<u>Distance Maximale des Epreuves :</u>	Pré-licenciés	1 Kilomètre
	Poussins	5 Kilomètres
	Pupilles	10 Kilomètres
	Benjamins	15 Kilomètres

Les ravitaillements « solides » où « liquides » sont strictement interdits.

Le port du bidon est interdit, hormis pour la catégorie Benjamin, où il pourra exceptionnellement être autorisé par les arbitres.

#### **5 - Sécurité**

Le port de gants et d'un casque homologué sont obligatoires.

Les vélos devront être équipés d'un système de freinage avant et d'un système de freinage arrière, tous deux en bon état.

Les potences et guidons devront être bouchés.

#### **A défaut, le coureur se verra refuser le départ.**

Le port du casque est obligatoire sur le lieu de l'épreuve tout le temps que durera la manifestation sportive, dès lors que le coureur utilisera son vélo.

A défaut, le coureur « surpris » sans casque se verra rappeler verbalement de mettre son casque dès qu'il monte sur son vélo, et en cas de récidive le jour même, se verra exclu de l'épreuve.

Mention en sera faite sur le compte rendu de la dite épreuve.

En cas de récidive d'un coureur sur une autre épreuve, il serait exclu une deuxième fois, et les arbitres transmettraient un rapport à la commission sportive régionale en vue d'éventuelles sanctions.

#### **6 - Règlement Sportif**

##### **6-1 Dossards**

Des dossards sont attribués par le Comité Départemental à chaque coureur en début de saison. Chaque coureur devra le porter à chaque épreuve en bas du maillot, du côté indiqué par les arbitres le jour de l'épreuve, et de façon visible et lisible pour les arbitres.

Le dossard doit être bien « tendu », non plié et non recouvert par un vêtement ou les cheveux du coureur, et fixé par **4** épingles à nourrice.

A défaut, le coureur se verra notifié un avertissement. Au deuxième avertissement, le coureur sera rétrogradé de 5 places.

##### **6-2 Barème de points**

L'attribution des points se fera par catégorie de licence suivant la cotation ci-après :

1 <sup>er</sup> 25 points	2 <sup>ème</sup> 20 points	3 <sup>ème</sup> 16 points	4 <sup>ème</sup> 13 points	5 <sup>ème</sup> 11 points
6 <sup>ème</sup> 10 points	7 <sup>ème</sup> 9 points	8 <sup>ème</sup> 8 points	9 <sup>ème</sup> 7 points	10 <sup>ème</sup> 6 points
11 <sup>ème</sup> 5 points	12 <sup>ème</sup> 4 points	13 <sup>ème</sup> 3 points	14 <sup>ème</sup> 2 points	15 <sup>ème</sup> 1 point

Et ensuite 1 point du 16<sup>ème</sup> au dernier participant classé.

Dans le cas où un participant ne serait pas licencié dans un club varois, les points théoriquement attribués à ce compétiteur ne seraient pas redistribués.

##### **6-3 Classements**

Le classement des clubs Varois lors de chaque épreuve se fera par addition des points des places du meilleur représentant par club par catégorie de licence, à savoir Pré-licence, Poussin, Pupille et Benjamin.

*A l'issue de chaque étape, un classement général provisoire est établi par club et par catégorie de licence. Il sera possible de consulter ce classement sur le site du CD83 ainsi que le classement de chaque étape.*

*En cas d'égalité de points pour les classements intermédiaires, ou pour le classement final, les clubs seront départagés par le nombre de meilleures places sur l'ensemble des catégories.*

*En cas d'égalité de points pour les classements intermédiaires, ou pour le classement final, les coureurs seront départagés par le nombre de meilleures places sur l'ensemble des épreuves.*

**A l'issue de la dernière étape, le club ayant marqué le plus grand nombre de points, se verra décerner le titre de CHAMPION DU VAR 2012.**

*Un classement général des coureurs par catégorie de licence sera également établi à l'issue de la dernière épreuve, et les Titres Individuels 2012 seront également décernés.*

### **7 - Récompenses**

*A chaque étape, les organisateurs récompenseront au minimum par catégorie, les 3 premiers de l'épreuve, le premier 1<sup>ère</sup> année, et la 1<sup>ère</sup> féminine.*

*Le CD83-FFC récompensera également au titre du Challenge du Var, en plus des 3 clubs primés, au minimum le premier coureur du classement général par catégorie de licence.*

**La remise des récompenses du CD83-FFC aura lieu à l'issue de l'Assemblée Générale 2012 du CD83-FFC.**

### **8 - Divers**

*Les réclamations faites avec des photographies ou des films numériques seront refusées, quel que soit le type d'épreuve.*